

La lettre de Dumet n°35



Edito : Qui trop embrasse, mal étroit

septembre 2023

Notre association a été reçue cet été, à sa demande, par M. Eric de Wispelaere, sous-préfet de Saint Nazaire, qui était accompagné de deux fonctionnaires de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service en charge de la rédaction de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour l'île Dumet.

Au cours de cet entretien, nous avons eu confirmation que les mesures de renforcement de la protection de la biodiversité que notre association demande depuis 2019 devraient aboutir d'ici la fin de l'année. Dans une note de septembre 2019 transmise au Conservatoire du Littoral et au Département, nous avons en effet proposé, en tant que contribution de DEP au futur plan de gestion pour l'île Dumet, qu'un APPB soit pris pour protéger tant l'avifaune pendant la période de reproduction des oiseaux, que la flore de l'île ainsi que les fonds sous-marins, flore et faune, de la zone maritime périphérique.

Rappelons que, de façon concrète, Dumet Environnement et Patrimoine, avait fait réaliser un inventaire des fonds sous-marins par la Fédération française d'études et de sports sous-marins dont il a été rendu compte dans notre Lettre de Dumet N° 13 de mai 2016. Cette étude concluait que les fonds sous-marins de la zone maritime périphérique étaient riches de plus de 400 taxons méritant protection.

Tout aussi concrètement, c'est à l'initiative de notre association que des arrêtés ont été pris ces trois dernières années par les maires successifs de Piriac pour interdire les débarquements sur l'île pendant la période de nidification des oiseaux.

Autre bonne nouvelle, nous avons eu confirmation qu'une consultation des multiples parties prenantes serait organisée par l'administration sur le projet d'APPB durant l'automne.

Pour notre association, le seul point que nous contestons fortement concerne les dates de fermeture de l'île proposées par les ornithologues pour l'été. En effet, pour les sept espèces qui nidifient sur Dumet (goélands argentés, bruns et marins, eiders à duvet, cormorans huppés, huitriers pie, tadornes de Belon), la période critique court de mars à mi-juillet.

L'étude dite « scientifique » sur les goélands réalisée par le Département l'an dernier ne peut servir de justification à une extension de la période de fermeture de l'île. La contre-expertise que notre association a fait effectuer par un expert unanimement reconnu par les ornithologues, M. Pierre Yésou, démontre, en effet, ses nombreuses insuffisances méthodologiques et d'interprétation. Sa conclusion est sans appel : « L'analyse des données et la rédaction du document ne présentent pas le caractère rigoureux d'une démarche scientifique à même de qualifier précisément la chronologie de reproduction des goélands sur le site ou de quantifier l'impact de la présence humaine sur la réussite de la reproduction des oiseaux »



Le Fort carré

Photo : Chantal Barbier

En fait, interdire l'île pendant la période estivale, comme le préconisent certains, serait très probablement et paradoxalement contre-productif pour l'avifaune, dans la mesure où l'expérience que nous avons des dix dernières années démontre les difficultés, voire l'impossibilité, de faire respecter une telle réglementation contraignante alors que les divers services de contrôle de la région sont sollicités et fortement mobilisés, pendant cette période, pour de multiples missions jugées plus prioritaires.

Par ailleurs, si la protection de la biodiversité sur Dumet est importante, elle n'est pas l'unique problématique à considérer : la mise en valeur d'un patrimoine historique remarquable et l'impératif de faire accepter par les populations locales de nouvelles mesures restrictives constituent des problématiques que les décideurs devront nécessairement prendre en compte.

Comme nous le rappelle la sagesse populaire, « Qui trop embrasse, mal étroit ». Vouloir interdire l'accès à l'île Dumet en haute période estivale, serait, paradoxalement, porter un coup sévère à la protection d'une biodiversité fragile que nous souhaitons tous préserver.

Jean-Pierre Barbier
Président



Quelle serait la meilleure stratégie pour protéger efficacement les oiseaux marins de l'île Dumet ?

S'il est un point qui fait l'unanimité, c'est qu'il convient de renforcer la protection de la biodiversité sur l'île Dumet. Les mesures prises ces dernières années, le plus souvent à l'initiative de notre association avec l'appui des services du Département et de la municipalité de Piriac : fermeture de l'île en période de nidification, canalisation des visiteurs invités à emprunter le sentier de découverte, ... ont montré une efficacité qui mérite d'être préservée et même amplifiée. Pour aller plus loin, deux voies s'ouvrent aux gestionnaires du site.

La voie autoritaire sous la forme d'une réglementation d'interdiction de débarquement sur l'île en période estivale et d'organisation contraignante des mouillages face aux plages de Grand Port et de Porh Manes. De telles mesures, socialement non acceptées par les populations riveraines, conduiront à la multiplication des actes d'incivisme sur l'île, voire de dégradations volontaires allant jusqu'au vandalisme, fortement préjudiciables à la préservation de la biodiversité sur cette île sauvage, non habitée. L'expérience des années qui ont précédé la création de DEP nous rappelle que Dumet était devenue une zone de non droit qui connaissait même l'apparition de trafics, de drogue notamment. Quant à l'expérience des 10 dernières années, elle démontre les difficultés pour les différents services de contrôle (gendarmerie maritime, Affaires maritimes, OFB, police municipale) d'assurer le respect de la réglementation.

Ces services, en période estivale, voient leurs

missions se multiplier en raison de l'afflux de population sur nos côtes alors même qu'une partie de leur personnel est en vacances. L'éloignement de l'île et l'absence de facilités de débarquement sur Dumet compliquent leurs tâches et comme les périodes de plus forte affluence concernent les week-ends et les jours fériés, nous avons pu observer que le respect des règles ne peut venir que des visiteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont convaincus de la fragilité du site et des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Le travail de communication et de sensibilisation mené par DEP auprès des plaisanciers débarquant sur l'île s'est révélé efficace puisque progressivement nous avons pu constater, par exemple, que les ordures étaient désormais quasi systématiquement rapportées sur le continent. Nous pouvons même nous féliciter de voir que cette autodiscipline était partagée et que certains visiteurs n'hésitaient pas à faire des remarques aux fauteurs de trouble ex : présence de chiens interdits sur l'île.



En l'absence d'agents dédiés à la surveillance et à la sensibilisation du public sur l'île, les incivilités voire les dégradations et le non respect des interdictions se multiplieront.

On voit ici :

- à gauche, le panneau d'interdiction des chiens criblé de balles de fusil
- ci-dessous, des visiteurs ont déposés leurs sacs sous le panneau d'interdiction de débarquement sur l'île



Quelle serait la meilleure stratégie ... (suite)

La voie mixte alliant autorité et pédagogie. Celle-ci se décline en 3 composantes :

1) **Une interdiction de débarquement pendant la période de nidification : mi-mars au 15 juillet.** Début juillet la quasi-totalité des juvéniles sont nageants à défaut d'être absolument tous volants. Rappelons aussi que les 2/3 de l'île sont interdits d'accès au public toute l'année. Mais cette interdiction doit être scrupuleusement respectée ce qui a été loin d'être le cas ces dernières années alors même qu'un ar-

rêté municipal était censé interdire l'accès à l'île. Nous suggérons que les services de contrôle fassent porter leur effort sur les mois de mai et juin, avant les forts afflux d'estivants et que les délits constatés fassent l'objet de contraventions médiatisées propres à dissuader les conduites inappropriées pour le reste de la saison estivale.

2) **Une interdiction permanente de navigation sur la zone maritime périphérique de l'île, hors plages,** ayant le double intérêt de protéger les juvéniles nageants en phase d'apprentissage et de sauvegarder les fonds marins riches de très nombreux taxons. Organiser les zones de mouillage ne nous paraît pas une me-

sure prioritaire car elle sera difficile à faire respecter les rares jours de forte affluence et sera inutile le reste du temps alors même que les coûts d'installation et de maintenance annuelle seront élevés. Par ailleurs, les fonds marins face aux plages ne présentent pas de fragilité particulière.



Avec l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), l'aire protégée comportant une grande partie terrestre et une zone maritime périphérique, laisserai libre d'accès, hors période de reproduction des oiseaux, aux deux plages et à la partie nord de l'île où se trouvent les deux forts. Ainsi sur un linéaire côtier de plus de 3 km, seuls les 400 mètres de plage seraient accessibles aux visiteurs ce qui laisserait aux oiseaux, en période estivale, un très large espace terrestre et maritime exclu de tout dérangement

3) **Pendant la période estivale 15 juillet -15 septembre, la présence de deux vacataires contractuels à temps plein pris en charge par le Département** comme il le faisait il y a quelques années paraît la solution optimale. Elle permettra un contact direct de ceux-ci avec le public d'ailleurs toujours curieux sur la biodiversité et le patrimoine historique de l'île et sera à même d'assurer une réelle protection de l'avifaune notamment. Elle justifiera des travaux de restauration du Fort carré avec mise en

place d'une passerelle d'accès puisque ce monument pourra servir de base vie pour les vacataires. Lorsque le Fort carré sera ouvert au public, ces vacataires pourront organiser les visites avec la participation de notre association : accès à la terrasse pour l'observation des oiseaux et aux salles d'exposition sur la biodiversité de l'île (faune, flore et fonds sous-marins) ainsi que sur les deux forts (histoire et architecture)

Il est clair que cette voie mixte est plus ambitieuse dans les moyens à mettre en œuvre mais elle est aussi beaucoup plus réaliste et conforme aux attentes de nos concitoyens que la voie autoritaire que tous ceux qui connaissent Dumet depuis longtemps, et ils sont nombreux dans les communes riveraines, savent qu'elle aboutira à un échec y compris pour la protection de l'avifaune.

Dumet Environnement et Patrimoine est résolument hostile à une écologie purement coercitive et se prononce clairement pour une écologie participative qui seule sera efficace sur le long terme.

La participation de Dumet Environnement et Patrimoine aux manifestations estivales



Roland Dafour sur le stand DEP Photo Chantal Barbier au Festival des Airs marins

Dumet Environnement et Patrimoine a tenu un stand lors de deux manifestations estivales à Piriac-sur-mer :

- la Fête du Grand Norven
- Le Festival des Airs marins

Ces manifestations sont pour nous l'occasion de retrouver nombre de nos adhérents, de faire connaître les multiples richesses de l'île Dumet (faune, flore, fonds sous-marins, forts militaires). Elles permettent aussi de nouer de nombreux contacts avec les résidents de notre région et les touristes nombreux à cette période.

La vie de l'association



Notre Assemblée Générale s'est tenue cette année le 25 juillet à Mesquer au Complexe de l'Artymes en présence des maires de Mesquer et de Piriac. Les différents rapports : rapport moral du Président, rapport d'activités et rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

Assemblée générale de Dumet Environnement

Photos : Chantal Barbier



MM J.C. Ribault, maire de Piriac, J.P. Bernard, maire de Mesquer et J.P. Barbier, président de DEP

M. Jean-Pierre Bernard, maire de Mesquer, qui nous accueillait dans cette très belle salle, a prononcé un discours chaleureux de soutien et d'encouragement qui a été vivement applaudi. Il a tenu, en particulier, à marquer son plein accord avec les positions défendues par notre association pour concilier protection de la biodiversité et mise en valeur du patrimoine bâti historique de l'île.

Le pot de l'amitié a conclu cette sympathique réunion.

Bulletin d'adhésion pour l'année 2023

Nom : Prénom :
 Résidence principale :
 code postal : ville
 Adresse de vacances :
 code postal : Ville :
 E-mail :@.....

Adhère à Dumet Environnement et Patrimoine pour 2023

Cotisation annuelle : 20 € moins de 18 ans et étudiant : 10 €

Bienfaiteur (entourer l'option choisie) : 50€ 100€ 500€

Paiement par chèque à établir à l'ordre de Dumet Environnement et Patrimoine ou par virement

IBAN DEP: **FR76 1027 8360 6100 0117 9650 196** BIC CMCIFR2A

Fait à : Le ... /... /2023 signature de l'adhérent :

Nota : Dumet Environnement et Patrimoine étant une association reconnue d'intérêt général, les cotisations d'adhésion ou de réadhésion bénéficient de la réduction d'impôt de 66%.

"La lettre de Dumet" est éditée 3 fois par an par Dumet Environnement et Patrimoine, maison de la mer, 44420 Piriac sur Mer.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Barbier

Comité de rédaction : Chantal Barbier, Roland Dafour, Michel Garnier, Jean-Pierre Barbier, Jean-Pierre Beurier, Didier

Bailleul

Consultez notre blog : dumet.environnement.patrimoine1.overblog.com